



VILLE DE DANVILLE

**AVIS PUBLIC
AUX INTÉRESSÉS PAR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES
ET D'AUDITION PUBLIQUE**

Avis public est par la présente donné :

Que deux demandes de démolition ont été déposées en vertu du *Règlement 2023-05 relatif à la démolition d'immeubles* pour les immeubles suivant :

- Un bâtiment principal construit en 1861, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 4 835 444 du cadastre du Québec, situé au **54,54-A et 54-B rue Daniel-Johnson** à Danville.
- Un bâtiment principal construit en 1945, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 4 835 442 du cadastre du Québec, situé au **56-60 rue Daniel-Johnson** à Danville.

Que, conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le **Comité de démolition** de la Ville de Danville sera saisi de la demande lors d'une séance qui se tiendra le mardi **13 octobre 2026 à 18h00**. Cette séance est ouverte au public.

Que, conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et puisqu'un des immeubles a été construit avant 1940, aura lieu à pareille date, tout de suite après la séance du comité de démolition, **une audition publique** expliquant le projet de démolition dudit immeuble (54, 54-A et 54-B Daniel Johnson).

Que toute personne qui veut s'opposer à l'une ou l'autre de ces démolitions doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

- Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville
- Par courriel : adjointe.dir@danville.ca
- Par la poste ou en personne au bureau de la municipalité situé au 150, rue Water, Danville (Québec) J0A 1A0

DONNÉ À DANVILLE, CE 30^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026

Isabelle Tremblay
Greffière de la Ville de Danville